



Dialogue de sourds ... et méthode Coué ?!



Introduction

La direction générale avait convié les organisations syndicales à une réunion d'information sur la fiscalité énergétique le mercredi 31 janvier en lieu et place du Groupe de Travail (GT) demandé.

A) Présents

Présidence : La réunion était présidée par Laurent PERRIN, chef du bureau F2.

Autres représentants de la « haute » administration : accompagné de Michel MARTIN, chef du bureau D2 et Christophe CUIDARD, chef du bureau A3.

Syndicats : les 5 syndicats représentatifs étaient présents : CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO.

C) Ordre du jour

L'objet de cette réunion est d'**aborder les difficultés** en matière :

- de Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)
- et de Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE, ex-TIPP [Taxe Intérieure sur les Produits Petroliers]).

B) Préalable

Pour démarrer, SOLIDAIRES Douanes a lu sa déclaration liminaire (seule OS à faire une DL) qui dénonce :

- une réunion d'info à la place d'un GT,
- le choix de placer la direction métiers F2 face à nous au lieu des directions supports,
- l'organisation des services préconisée qui ne participe que de l'application du Plan Stratégique Douanier (PSD),
- l'aveuglement du DG et sa méthode Coué.

Le chef du bureau F2 introduit la réunion avec le diaporama préparé qu'il actualise avec les chiffres 2017.

Il en conclut que la fiscalité énergétique qui représente 68 % des recettes fait l'objet de l'attention particulière des corps de contrôle : la Cour des comptes, l'Inspection Générale des Finances (IGF).



A) Présentation

M. PERRIN affirme que le **rattachement de la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)** est une bonne nouvelle pour la Douane. SOLIDAIRES Douanes réplique que, dans les conditions où cela s'est fait, ce n'est pas une bonne nouvelle pour les services.

On nous fait alors un bref **historique** des Taxes Intérieures de Consommation (TIC) en douane :

- La TICFE est en douane dès 2002 mais sans la CSPE elle ne rapportait que 62 millions d'euros.
- La CSPE arrivait à ses limites au sein du comité de gestion. Il a fallu 3 missions de l'IGF pour arriver à la décision d'attribuer la nouvelle TICFE à la douane.
- La TICFE concernerait 220 fournisseurs et au moins 10 000 utilisateurs finals, chiffre qui semble avoir été évalué au doigt mouillé. En effet, la DG admet que cette donnée peut évoluer (à la hausse bien entendu).
- La nouvelle réglementation a été écrite par la direction de la législation fiscale et direction aides aux entreprises. Ce qui explique les failles terminologiques qui ont été découvertes après sa publication.



B) Interventions



1°) Surcharge de travail

Devant les remarques des représentants du personnel sur les difficultés que pose cette réglementation instable, la surcharge de travail pour les services concernés et sur l'incapacité des services de tenir les délais de 4 mois, la « haute » administration écoute gênée mais n'apporte aucune réponse.

Laurent PERRIN rappelle que les conférences téléphoniques sont destinées à étudier ces problèmes. Encore faut-il que soit diffusés des comptes-rendus de ces échanges confus. Ce sera fait désormais nous a-t-on annoncé.

Quant à une **répartition** plus juste des charges de travail, F2 nous rappelle que l'administration centrale accompagne mais ne se substitue pas aux services.



2°) Remboursements et gros opérateurs

Le bureau F2 est pleinement conscient du risque que des opérateurs qui n'obtiendraient pas leurs remboursements dans les délais impartis puissent aller en justice, mais compte sur sa force de persuasion pour les en dissuader.

En effet, partout les dossiers en retard s'accumulent. Certains datent parfois de 2016 ... L'administration espère réduire le nombre de bénéficiaires en fermant le droit à la grande distribution grâce à l'amendement réglementaire qui entrera en application au 1^{er} juillet 2018.

Par ailleurs, F2 réfléchit sur les modalités de traitement des gros opérateurs multi-sites : on rembourserait sans trop regarder de près et le dossier pourrait faire l'objet d'une enquête a posteriori. Mais les modalités de contrôle de la TICFE nous ont paru également bien confuses :

Quid du **rescrit fiscal** ? Quels seront les rôles des Services Régionaux d'Enquête (SRE) ? On a noté au passage que ces services ne sont même pas destinataires des notes concernant la TICFE et encore moins informés des contrôles faits par les services.



3°) Organigramme fonctionnel et contrôles

Il a également été soulevé le problème de l'application d'un **Organigramme Fonctionnel Nominatif** (OFN) qui indique que les remboursements > 8000 € soient de la compétence des directions régionales.

Mais, les Pôles d'Action Economique (PAE) sont déjà surchargés car eux aussi sous-dimensionnés.

C'est donc, dans la plupart des cas, **les services** qui font toute l'étude avant remboursement, et le PAE ne fait que valider le remboursement.

Ce serait dommage que la DGDDI ne s'implique pas sur le contrôle de la recette principale de la douane. Mais comme l'a souligné SOLIDAIRES Douanes, les services font l'étude du dossier à fond pour éviter des remboursements indus et cela obère sérieusement les résultats des contrôles a posteriori.

Pour le chef du bureau D2, il faut laisser une ouverture une contrôle ex-post, car les enquêteurs sont formés pour prouver l'intentionnalité de la fraude. Les contrôles pourraient s'orienter en croisant les attestations des utilisateurs et les données des fournisseurs. Ce qui pourrait être confié au SARC. En outre, le bureau D2 réfléchit à la pertinence de la notion de contrôle ex-post 1 et ex-post 2 en matière de fiscalité énergétique.



4°) Application TETICE et reconnaissance de l'action des services

Enfin le bureau F2 veut croire en l'avenir radieux que nous promet la mise en service de l'**application TETICE** (Traitement Electronique des Taxes Intérieures de Consommation sur l'Energie).

Or ce téléservice prend du retard dans sa mise en service et, comme nous avons pu le constater avec d'autres téléservices (CIEL pour n'en citer qu'un), il faut du temps pour que la dématérialisation aboutisse. En attendant, la charge de travail existe et on ne peut pas le nier.

SOLIDAIRES Douanes revendique la reconnaissance et la **valorisation de l'action des services pour empêcher les remboursements indus** (protection du budget) alors qu'actuellement les seules actions reconnues sont celles relatives aux taxes et droits récupérés par contentieux.

Le bureau D2 nous a répondu qu'une étude en ce sens est en cours et pas seulement pour la fiscalité énergie mais pour tous les remboursements



II – La TICPE



A) Présentation

La DG présente son palmarès des dix bureaux qui perçoivent à eux seuls les 2/3 des taxes sur les produits pétroliers. Nous remarquons que ce classement ne tient pas compte des mises sur le marché de produits en exonération ou à taux 0.

Michel MARTIN revient sur la note F2-D2 n°476 du 27/10/2017 et la présente comme un allègement important de la charge de travail liée au contrôle en Entrepôt Fiscal de Stockage (EFS) alors qu'elle n'a qu'une incidence à la marge puisque que cela ne concerne que le contrôle triennal de certains produits (white-spirit, pétrole lampant...) qui ne représentent pas l'essentiel des stocks dans les dépôts.



B) Interventions

Il apparaît d'après de **nombreux témoignages** des agents affectés dans les services traitant de la fiscalité pétrolière, que les contrôles sur site ne sont plus faits en raison des distances, de la TICPE, du manque d'effectif....

En outre, SOLIDAIRES Douanes souligne qu'il faut tenir compte de la capacité physique et médicale des agents devant procéder aux contrôles sur les bacs. **SOLIDAIRES douanes affirme son opposition à la régionalisation et à l'interrégionalisation**. Ce programme de regroupement de la souffrance est justifié par l'application du PSD : il participe au retrait des missions de plusieurs bureaux qui s'en trouvent d'autant plus fragilisés.

Pour le bureau A3, l'administration a conscience des problèmes liés à la fiscalité énergétique mais les situations sont très contrastées, et il affirme même que tous les bureaux ne sont pas en tension. Et pour conclure, en reprenant le slogan d'une enseigne de la grande distribution, grande bénéficiaire des généreux remboursements de la TICFE : « il faut positiver » : cette année il y a une augmentation des effectifs lié au contexte du Brexit. Mais il faudra attendre 2019 pour l'affectation d'agents.



III – Le schéma d'organisation cible



A) Présentation

La DG nous présente le schéma cible en précisant que toutes les inter-régions se sont pas au même niveau. (Où en est l'harmonisation voulue par le DG ?). On aurait donc la régionalisation pour TICPE et l'inter-régionalisation pour les trois TIC (TICFE, TICGN, TICC). D'après A3 ce serait mieux pour la formation et surtout cela faciliterait la professionnalisation voulue par le DG. Derrière ces arguments, on voit poindre le risque des postes à profil.



B) Interventions

Mais pour SOLIDAIRES Douanes cela participe uniquement du **PSD avec le risque de fermeture de plusieurs bureaux** qui sont déjà en baisse de missions. En outre, l'administration n'affecte pas assez d'effectifs dans les services régionaux/interrégionaux déjà constitués, voir Lyon, Dunkerque ou autre.

Quand on parle d'effectifs, la « haute » administration ne sait répondre que par la « **concentration** ».

La majorité des Organisations Syndicales (OS) sont vent debout contre ces concentrations, seule l'USDFO semble l'accepter à condition qu'il y ait un *audit de la charge réelle de travail et les effectifs en corrélation*. (Ah ! Besoins de débouchés pour les cadres sup' quand tu nous tiens!). Et là, la DG consent à envisager d'essayer d'évaluer avec la mise en place d'une étude sur la charge de travail.

SOLIDAIRES Douanes demande confirmation des **annonces au Comité Technique de Réseau (CTR)** sur les emplois. Le bureau A3 répond qu'au CTR du lundi 29 janvier¹, ils ont bien pris conscience des tensions mais qu'ils ne sont pas là pour nous donner la répartition annoncée au CTR, c'est du ressort des DI. Le chiffre de 28 agents est lâché par l'UNSA pour toutes les inter-régions.

Pour SOLIDAIRES Douanes **l'inter-régionalisation** c'est l'augmentation exponentielle de la souffrance au travail par adjonction des souffrances entre elles. Les pôles concentrés ne pourront pas faire face en raison de la fuite des agents (ou de leurs mal-être) et donc la perte de savoir et de compétence des services concernés. Soit l'exact contraire de volonté de professionnalisation voulue par le DG.

SOLIDAIRES Douanes dénonce également la précipitation de ces regroupements qui parfois se font sans consultation des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et sans avoir été validés en Comités Techniques (CT).

Pour conclure...

Une réunion plus d'incantation que d'information, un dialogue de sourds où la DG refuse obstinément de prendre en compte la réalité des pôles énergie.

Nous refusons le discours de langue de bois de la DG.

Les pôles énergie sont en grande souffrance et le service public de qualité et de proximité n'est pas rendu, tandis que les contrôles sont de plus en plus compliqués à mener.

La DG doit entendre nos revendications immédiatement sous peine de rater ses engagements en matière de fiscalité énergétique. Nous refusons la concentration de ces missions, mesure du PSD qui ne vise qu'à faire des économies d'emplois au détriment de la qualité du service public.

¹ Notre compte-rendu : <http://www.solidaires-douanes.org/Repartition-des-emplois-2018-des-questions-sans-reponses>

Annexe : notre déclaration préalable



Réunion d'information du **31/01/2018**
Fiscalité de l'énergie



Organisation – Missions

préalable

Usine à gaz et méthode Coué

Nous voici face à face pour une séance d'informations...

SOLIDAIRES Douanes rappelle avec force que la demande initiale des organisations syndicales portait sur un groupe de travail au cours duquel on aurait pu avancer sur l'étude de la situation réelle des services de ligne et l'impact de ces fiscalités renouvelées sur les agents et leur souffrance au travail actuelle.

Nous souhaitons analyser la genèse de cette situation catastrophique et étudier avec tous les services de la direction générale intéressés les conditions d'une solution humaine et pérenne.

Mais voilà, dans son grand désengagement à l'égard des personnels de ligne et des sous-directions métiers, la direction générale vous envoie seuls au front.

Nous voulions rencontrer tous les services en capacité d'adapter immédiatement le nombre de personnels à la charge réelle de travail, le bureau A au demeurant. Les initiatives de « bricolage » type Lyon sont d'évidence à proscrire de nos services...

La revendication de SOLIDAIRES Douanes d'effectifs à la hauteur quasi immédiate des charges de travail réelles, qui vaut pour tous les services, trouve dans l'actuelle situation des pôles énergie sa justification pleine et entière.

Non, la concentration des pôles n'est pas la solution, l'économie d'échelle ne réduira pas le nombre de dossiers. Seul le regroupement, au moins de l'éligibilité, pourrait rationaliser le traitement des dossiers.

Par ailleurs, SOLIDAIRES Douanes affirme que la consolidation récente de la réglementation n'améliorera pas la situation des services à court terme. L'optimisme fasciné du Directeur Général mérite ici d'être douché à l'eau froide. Il est illusoire de croire, et inadmissible de vouloir faire croire, que les opérateurs qui ont goûté à la niche fiscale auront le civisme de prévenir leurs fournisseurs qu'ils doivent être, dès cette année, taxés à plein taux.

Il faudra donc encore plusieurs années aux services pour régulariser la situation générale de ces taxes et leur rentabilité.

SOLIDAIRES Douanes récusé totalement cette méthode Coué.

Montreuil, le 31 janvier 2018

La délégation SOLIDAIRES Douanes

 **SOLIDAIRES** était représenté par **Jean-Pierre STEPHAN** et **Florence GODOT**. Pour plus de précisions, les contacter.

Dialogue de sourds ... et méthode Coué ?!



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org